



CAISSE INTERCOMMUNALE D'ASSURANCES DES DÉPARTEMENTS DE L'EST

Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances
Siège social : 50 rue du Prunier à 68000 COLMAR

CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse Intercommunale d'Assurances des Départements de l'Est sont avertis que

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du VENDREDI 26 JUIN 2020 à 10 h00

sera organisée à huis clos

50 rue du Prunier - 68000 COLMAR

Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

Conformément à l'article 10 des statuts, les Sociétaires habilités à participer à cette Assemblée Générale recevront une convocation individuelle. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée Générale seront précisées sur le site de la société www.ciade.fr

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2019.
2. Rapport d'activité sur l'exercice 2019 : compte de résultat, bilan et annexe.
3. Rapports du Commissaire aux Comptes.
4. Gouvernance d'entreprise - Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002.
5. Approbation définitive du compte de résultat, du bilan et de l'annexe
6. Affectation de l'excédent de l'exercice 2019.
7. Attribution d'une ristourne.
8. Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction.
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
10. Divers.

Colmar, le 2 juin 2020.
Le Président du Conseil d'Administration
Francis KLEITZ